

Documents à apporter lors de la commission d'harmonisation

► Pour l'option « à domicile », apporter pour chaque élève :

- Fiche individuelle récapitulative des propositions de notes ;
- Attestations des périodes de formation en milieu professionnel en BAC PRO ASSP (22 semaines dont 10 semaines dans le secteur de l'aide et/ou du maintien à domicile (page 8 du livret de formation) ;
- Grille d'évaluation « E 13 Conduite d'un projet d'accompagnement » en centre de formation ;
- Grille d'évaluation « E 31 Accompagnement des actes de la vie quotidienne » en PFMP ;
- Grille d'évaluation « E 32 Organisation d'interventions à domicile » en centre de formation ;
- Grille d'évaluation « E 33 Aménagement et équipement de l'espace privé » en centre de formation.

► Pour l'option « en structure », apporter pour chaque élève :

- Fiche individuelle récapitulative des propositions de notes ;
- Attestations des périodes de formation en milieu professionnel en BAC PRO ASSP (22 semaines dont 10 semaines auprès d'adultes non autonomes (page 8 du livret de formation) ;
- Grille d'évaluation « E 13 Conduite d'un projet d'accompagnement » en centre de formation ;
- Grille d'évaluation « E 31 Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure » en PFMP ;
- Grille d'évaluation « E 32 Projet d'animation » en PFMP ;
- Grille d'évaluation « E 33 Conduite d'action d'éducation à la santé » en centre de formation